

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

COMPTE-RENDU :

Le vingt mars deux mil dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Étaient présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, ~~Cyrille OLLIVIER~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), ~~Eric PANCHEVRE~~ (pouvoir donné à Lydia DESBOIS) dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Claude JOUSSE a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Finances : Approbation des comptes de gestion 2017 et comptes administratifs 2017, Affectation des résultats, Vote des budgets primitifs 2018, Demande de subvention DETR
2. Gare : Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de la gare
3. Cimetière : Colombarium
4. Personnel : CDD pour accroissement temporaire d'activité
5. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
6. Questions diverses.

Le compte-rendu du 20 février 2018 est adopté à l'unanimité.

1/ FINANCES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017, AFFECTATION DES RÉSULTATS, VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018, DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Madame le Maire relate que le Trésorier a souligné le bon résultat de cette année qui permet à la Commune d'avoir une capacité d'autofinancement nette de 166 000€ (soit presque le double de celle des communes au niveau du département). Le fonds de roulement est de 900 000€. Les gros investissements qui débiteront en 2018 (aménagement du bourg, réhabilitation de la gare) devraient être en partie financés sans emprunt.

1-1/ Approbation des Comptes Administratifs 2017

Délibération :

BUDGET GENERAL :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 689 265,98€
- Recettes : 968 218,22€
- = Excédent de fonctionnement : 352 215,49€

Section d'investissement :

- Dépenses : 231 357,70€ Reste à réaliser : 116 568€
- Recettes : 767 312,72€ Reste à réaliser : 51 962€
- = Excédent d'investissement : 535 955,02€

Il est adopté à l'unanimité des votants soit 11 voix POUR, Madame le Maire ne participant pas au vote.

BUDGET ASSAINISSEMENT : **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 26 677,50€
- Recettes : 47 164,85€
- = Excédent de fonctionnement : 20 487,35€

Section d'investissement :

- Dépenses : 60 935,42€ Reste à réaliser : 19 223,40€
- Recettes : 137 585,56€
- = Excédent d'investissement : 76 650,14€

Il est adopté à l'unanimité des votants soit 11 voix POUR, Madame le Maire ne participant pas au vote.

BUDGET MULTISERVICES : **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 1 793,23€
- Recettes : 6 528,92€
- = Excédent de fonctionnement : 4 735,69€

Section d'investissement :

- Dépenses : 16 502,34€
- Recettes : 5 323,75€
- = Déficit d'investissement : 11 178,59€

Il est adopté à l'unanimité des votants soit 11 voix POUR, Madame le Maire ne participant pas au vote.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 1 565,05€
- Recettes : 1 763,91€
- = Excédent de fonctionnement : 198,86€

Section d'investissement :

- Dépenses : 5 246,85€
- Recettes : 1 476,00€
- = Déficit d'investissement : 3 770,85€

Il est adopté à l'unanimité des votants soit 11 voix POUR, Madame le Maire ne participant pas au vote.

1-2/ Approbation des Comptes de gestion 2017

Délibération :

Les résultats des comptes de gestion 2017 du comptable (budget général, assainissement, multiservices et panneaux photovoltaïques), conformes aux écritures de l'ordonnateur, **sont approuvés à l'unanimité, soit 12 voix POUR.**

1-3/ Affectation des résultats

Délibération :

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

- | | |
|---|-----------------------|
| Résultat de fonctionnement : Affectation du résultat N-1 au compte 1068 : | + 278 952,24 € |
| Résultat d'investissement : Affectation en report à nouveau ligne 001 : | + 535 955,02 € |

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- | | |
|--|----------------------|
| Résultat de fonctionnement : Suite au transfert de compétence au 01/01/2018, affectation en report à nouveau ligne 002 du budget principal : | + 20 487,35 € |
| Résultat d'investissement : Suite au transfert de compétence au 01/01/2018, affectation en report à nouveau ligne 001 du budget principal : | + 76 650,14 € |

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

BUDGET MULTI-SERVICES :

- | | | |
|------------------------------|--|---------------------|
| Résultat de fonctionnement : | Affectation en report à nouveau ligne 002 : | 310,00 € |
| | Affectation du résultat N-1 au compte 1068 : | + 4 425,69 € |
| Résultat d'investissement : | Affectation en report à nouveau ligne 001 : | -11 178,59€ |

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Résultat de fonctionnement :	Affectation du résultat N-1 au compte 1068 :	+ 198,86 €
Résultat d'investissement :	Affectation en report à nouvelle ligne 001 :	- 3 770,85 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

1-4/ Vote des Budgets Primitifs 2018**Délibération :**

Madame le Maire présente les budgets suivants pour vote :

BUDGET PRINCIPAL :

Le budget primitif s'équilibre à 913 588€ en fonctionnement et à 1 101 339€ en investissement.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

BUDGET MULTISERVICES :

Le budget primitif s'équilibre à 6 870€ en fonctionnement et 17 579€ en investissement.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Le budget primitif s'équilibre à 4 893€ en exploitation et 3 771€ en investissement.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

Le vote des taux d'imposition sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance. En effet, les bases prévisionnelles ont été reçues ce jour et le Trésorier n'a pu faire les simulations de hausse des taux.

1-5/ Demande de subvention DETR**Délibération :**

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018, le projet « Aménagement du centre-bourg » est susceptible d'être éligible.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	460 724,60
Fonds européens	
DETR	480 724,60
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	20 000
FSIL	
Autre public	
Fonds privés	
TOTAL	961 449,20

Le conseil,

- **Autorise** Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR 2018
- **Atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année 2018
- **Atteste** de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

2/ GARE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA GARE**Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commission d'ouverture de plis et le comité de pilotage pour la réhabilitation de la gare se sont réunis le 5 mars 2018 pour l'ouverture des plis dans le cadre de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Sept offres ont été reçues. Leur analyse a permis de faire ressortir le classement suivant :

N° pli	Nom candidat	Note valeur technique /20	Note prix /20	Note globale /20	Classement final
1	ALVEOLE SARL	16,75	12,37	14,56	2
2	C2V ARCHITECTES	11,50	14,50	13	7
3	NOX INGENIERIE	13,50	13,12	13,31	5
4	COULEURS D'ANJOU	13	15,50	14,25	3
5	AVENIR 24	16,75	15	15,87	1
6	AUDEVARD-CAILLOUX	11	15,50	13,25	6
7	ATELIER DELAROUX	12,37	15	13,68	4

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir la proposition de **AVENIR 24**, classée en première position, pour un montant de **20 000,00€ HT (taux honoraire : 10,53%)**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces du marché.

3/ CIMETIÈRE : COLOMBARIUM

Martine COUET présente les propositions de la commission cimetière pour l'aménagement du colombarium et du jardin du souvenir dans le cimetière de Voivres.

Trois entreprises ont été consultées. Le prix n'était pas le critère principal de la commission car elle souhaite que le colombarium et le jardin du souvenir soient un endroit agréable, un beau lieu. Les modules sont fabriqués en granit de Bretagne.

TOUCHARD a cherché le plus à répondre aux demandes de la commission et a fait des propositions variées. Dominique COLIN et Lydia DESBOIS émettent des réserves sur le pupitre et préféreraient une colonne. La commission cimetière préférant le pupitre, ils se rangent à son avis.

MUNIER n'a pas de service après-vente et sous-traite sa prestation. La commission n'a pas eu de bons échos de l'entreprise et la proposition ne correspond pas aux souhaits (aménagement de 12 cases X 2 urnes au lieu de 12 cases X 4 urnes).

LEBARBIER a mis du temps avant de rencontrer la commission, malgré plusieurs appels. La proposition ne correspond pas aux souhaits (aménagement de 6 cases au lieu de 12). Miguel FIMIEZ apprécie néanmoins la proposition de colonne.

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'aménagement d'un colombarium (12 cases X 4 urnes) et du jardin du souvenir.

SAS TOUCHARD Eric (12 cases X 4 urnes) : 12 026,67€ HT

MUNIER (12 cases X 2 urnes) : 9 586,26€ HT

SAS LEBARBIER (12 cases X 4 urnes) : 10 300,00€ HT

Le Conseil municipal, au vu des propositions présentées par les entreprises, décide de retenir l'offre de SAS TOUCHARD Eric pour un montant de **12 026,67€ HT** car, bien que le prix soit le plus élevé, elle est davantage conforme à ses attentes en matière d'aménagement et d'esthétique.

Il sera demandé à TOUCHARD de créer, si possible, sur les bords du pupitre un effet de pages de livre.

4/ PERSONNEL : CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle souhaite augmenter le temps de travail d'un agent administratif contractuel pour faire face à la surcharge de travail en mairie.

Cet agent est actuellement employée pour remplacer un agent titulaire à temps partiel. Il conviendrait d'augmenter son temps de travail de **4 heures hebdomadaires** dans le cadre d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition et autorise Madame le Maire à signer ledit contrat de travail dans le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (6^{ème} échelon).

5/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

5-1/ Commission communautaire Environnement : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Le projet de réaménagement de la déchetterie de Guécélard retenu par la commission est estimé à 1 320 000€ HT, hors acquisition de terrain.

Des travaux de mise aux normes sont programmés à la déchetterie de Roézé-sur-Sarthe (ralentisseurs, butées de quai...).

5-2/ Association Culturelle Cantonale : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

L'Association culturelle cantonale organise le 22 avril 2018 à 14h à la salle des fêtes de La Suze une journée de représentations théâtrales. En première partie, joueront les troupes théâtrales jeunes d'Etival, Malicorne et Voivres, puis la compagnie Zig & Lili assurera la deuxième partie. Prix des places « au chapeau ».

5-3 Commission voirie communautaire : Rapporteur Claude JOUSSE

Le programme de travaux pour 2018 a été établi. A Voivres, l'enduit d'usure sera refait sur le chemin du Vieux Presbytère pour 2 203,74€ HT. Dominique COLIN estime que ses travaux n'étaient peut-être prioritaires par rapport à d'autres voies (route de La Suze, route des Randonnays...).

Après le croisement de la route des Vallées, les fossés vont être nettoyés pour 5 323,50€ HT.

La Communauté de communes projette également de sécuriser le hameau des Randonnays en installant des coussins berlinois. Martine COUET souhaiterait que les nids de poule soient d'abord rebouchés sur cette voie. Ce qui a été fait devant chez Monsieur BOUSQUET il y a deux ans est déjà à refaire.

Claude JOUSSE précise que le montant des travaux en 2018 s'élève à 539 487,90€ HT pour les 16 communes de la Communauté de communes.

Certaines communes ont leur voirie en pire état que celle de Voivres.

L'aménagement de sécurité proposé à l'entrée de La Suze n'a pas reçu un avis favorable du Conseil municipal de La Suze.

La commission voirie a également décidé l'acquisition de barnums, tables et bancs.

5-4 Commission Cycle de l'Eau : Rapporteur Claude JOUSSE

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie pour le calcul de l'attribution de compensation à la suite du transfert de la compétence GEMAPI.

Le débat a été assez long concernant les eaux pluviales. Le montant au mètre linéaire a été abaissé de 2,40€ à 1€. Selon Claude JOUSSE, cette décision n'est pas valable dans le temps mais a eu le mérite d'apaiser les esprits.

Concernant l'assainissement collectif, la commission pense qu'il est inadmissible que certaines communes soient bloquées dans leurs projets à la suite du transfert de la compétence. La solution de financement est l'emprunt car la Communauté de communes a un endettement faible. En revanche, cette solution n'est pas viable pour les réseaux d'eaux pluviales (budget différent).

6/ QUESTIONS DIVERSES

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : Parcelle cadastrée AB91. **Pas de préemption.**

SUBVENTION COMMUNALE : Miguel FIMIEZ demande si la Commune a reçu la demande de subvention du Club de football de Roézé. Martine COUET répond que le dossier a été reçu et qu'il sera étudié par la commission finances en même temps que les autres demandes.

FIBRE OPTIQUE : Lydia DESBOIS, au nom d'Eric PANCHEVRE, demande où en est le déploiement de la fibre optique. Martine COUET répond que les travaux sont en cours. Ils devraient être terminés pour la fin de l'année. Les Voivrais devraient pouvoir en bénéficier début 2019. Une réunion publique sera organisée pour leur information.

ABRIBUS : Lydia DESBOIS, au nom d'Eric PANCHEVRE, demande s'il peut être envisagé d'installer un abribus devant le parvis de la mairie pour les enfants qui attendent le car de ramassage scolaire. Martine COUET répond que le projet d'aménagement du bourg ne prévoit pas d'abribus devant la mairie. Les enfants peuvent attendre sous l'abribus rue d'Etival en cas de pluie.

TERRAIN A VENDRE : Dominique COLIN informe qu'il y a un terrain à vendre à côté du parking de l'école. Claude JOUSSE se renseigne sur le terrain mis en vente à 24 000€. Ce terrain est un emplacement réservé : on ne peut pas y construire de maison individuelle mais des logements locatifs ou un équipement public.

LOGEMENT SARTHE HABITAT : Suite à l'enfouissement de la ligne haute-tension rue de la Gare, les enrobés n'ont toujours pas été refaits. Claude JOUSSE n'arrive pas à avoir d'interlocuteur. Un courrier va être envoyé.

CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DU VAL DE SARTHE (CLEA) : Pour information, un CLEA sera signé entre la Communauté de communes du Val de Sarthe, la DRAC et l'Education Nationale, le 29 mars prochain à l'école de Voivres. Un port sera offert à l'issue de la rencontre.

AGENDA : Conseil municipal : 24/04/2018, 05/06/2018, 03/07/2018 à 20h30.
Commission aménagement : 28/03/2018 à 18h30.
Commission finances : 09/04/2018 à 18h30.

La séance est levée à 22h45.

Hélène BARRÉ	Absente	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	Excusé
Miguel FIMIEZ			